



RAPPORT
DU BUDGET
PRIMITIF
2022

SOMMAIRE

Introduction	p. 03
1. Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2021	p. 04
2. Section de fonctionnement	p. 05
2.1. Dépenses de fonctionnement	
2.1.1. Présentation des dépenses par chapitre	
2.1.2. Présentation des principales dépenses par service	
2.2. Recettes de fonctionnement	
2.2.1. Tarifs 2022 Zone A	
2.2.2. Tarifs 2022 Zone B	
2.2.3. Recettes liées au transfert	
2.2.4. Autres recettes	
3. Synthèse de la section de fonctionnement et autofinancement	p. 31
4. Section d'investissement	p. 32
4.1. Dépenses d'investissement	
4.1.1. Présentation des dépenses par chapitre	
4.1.2. AP/CP	
4.1.3. Présentation des dépenses par opérations d'investissement	
4.2. Recettes d'investissement	
4.3. Gestion de la dette	
Conclusion	p. 41

INTRODUCTION

Le projet de Budget Primitif (BP) 2022 est fidèle aux grandes tendances décrites lors du débat sur les orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 17 février, tout en affinant les hypothèses retenues à cette occasion. Les points les plus saillants de cet exercice sont les suivants :

- **Des contraintes croissantes sur la maîtrise des dépenses liées à l'exploitation et les augmentations** que le Syndicat connaît (hausse de la fiscalité déchets, forte augmentation de certains indices de révision sur certains marchés, nouveaux marchés à passer).
- **L'activation de leviers sur la grille tarifaire** et notamment la poursuite des lignes consacrées à l'autofinancement.
- **Le début et/ou la poursuite de grands projets d'investissements et de modernisation** des sites sur le territoire de Decoset (mise aux normes de l'usine SETMI, construction d'un centre de tri, construction et agrandissements de déchèteries), ainsi que le financement de ces investissements pour les années à venir.

Conformément aux perspectives tracées dans le cadre du DOB, le présent projet de budget primitif prévoit de dégager certaines marges de manœuvre que nous évoquerons à travers ce rapport. Cela signifie que l'évolution tarifaire proposée pour 2022 permet de **maintenir un niveau d'épargne** que le Syndicat a connu pour la première fois en 2021, et ainsi permettre **le financement de certains investissements pour les années à venir directement sur fonds propres**. Pour autant, en complément, au vu des montants évoqués, le recours à l'emprunt sera inéluctable dans un futur proche.

Ce BP 2022 est voté en même temps que la clôture des comptes 2021. Les résultats comptables de l'exercice 2021 seront donc reportés et affectés dans les équilibres du Budget 2022.

L'objectif est donc de présenter un Budget responsable pour **préparer l'avenir face aux nombreux risques et aléas auxquels le Syndicat devra faire face dans les années à venir** : économiques, financiers, institutionnels et environnementaux.

Enfin, pour terminer ce préambule, il est important de souligner qu'il s'agit là du tout premier rapport rédigé par le Syndicat pour expliquer comment le Budget est construit, et ainsi donner à la fois de la transparence et de l'information aux EPCI adhérents. Ce rapport permet de répondre aussi à une demande de la Chambre régionale des Comptes (CRC) où il a été demandé dans le rapport définitif de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'information budgétaire.

1. Reprises et affectation des résultats de l'exercice 2021

Comme indiqué, le BP 2022 sera voté le 31/03/2022, lors de la même séance du Comité Syndical que le Compte Administratif (CA) 2021. Dès lors, voici les résultats de l'exercice 2021 ainsi que les résultats de clôture antérieurs :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'année	64 774 794,71 €	194 923,90 €	64 969 718,61 €
Dépenses de l'année	54 927 772,92 €	1 721 842,47 €	56 649 615,39 €
Résultats de l'année	9 847 021,79 €	- 1 526 918,57 €	8 320 103,22 €
Reprise résultat antérieur	6 820 918,51 €	2 148 489,77 €	8 969 408,28 €
Résultat total	16 667 940,30 €	621 571,20 €	17 289 511,50 €
RAR recettes	-	221 465,68 €	221 465,68 €
RAR dépenses	-	1 870 373,97 €	1 870 373,97 €
Résultats RAR	-	- 1 648 908,29 €	- 1 648 908,29 €
Résultat final après RAR	16 667 940,30 €	- 1 027 337,09 €	15 640 603,21 €

Compte-tenu de ces éléments, il est prévu d'affecter 1,027 M€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui prend en compte non seulement l'excédent reporté à hauteur de 0,621 M€ mais aussi le déficit des restes à réaliser reportés pour 1,648 M€. Compte-tenu de cette affectation, le résultat de fonctionnement à reprendre en 2022 s'établit à 15,640 M€.

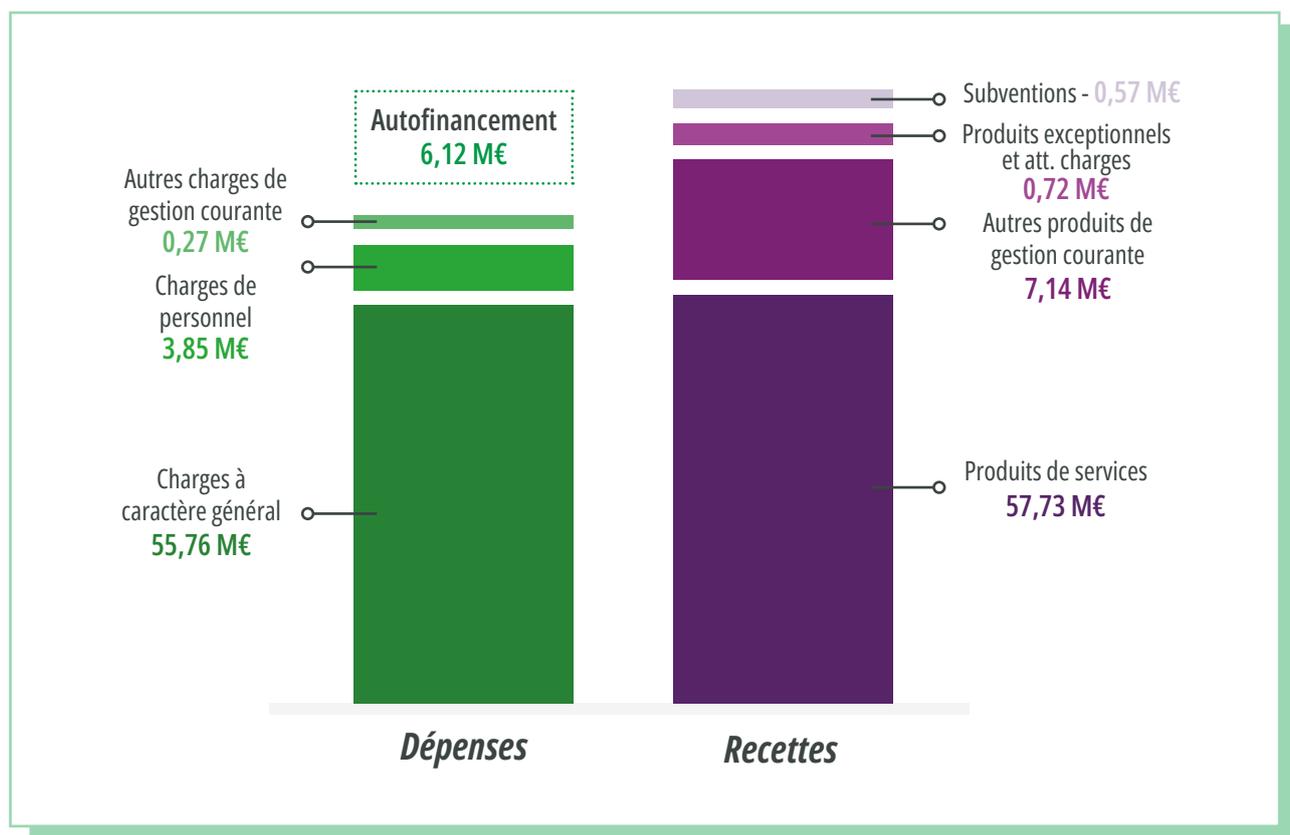
Ainsi, les résultats issus de 2021 à reprendre au Budget 2022 sont les suivants :

- Report de l'excédent d'investissement en 2022 (R001) : 621 571,20 €.
- Affectation des résultats (couverture du besoin de financement des restes à réaliser, c/1068) : 1 027 337,09 €.
- Résultat reporté de fonctionnement (R002) en 2022 : 15 640 603,21 €.

Pour entrer dans le détail des inscriptions budgétaires de ce BP 2022, la première partie sera consacrée à la section de fonctionnement.

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du BP 2022 se présente de la manière suivante :



Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'évaluent à 59 937 629 € alors que les recettes de fonctionnement s'évaluent à 66 168 624 €. Soit une prévision d'autofinancement aux alentours de 6 230 995 € (sans reprise des résultats 2021).

Cette capacité d'autofinancement intègre ensuite les amortissements de l'exercice 2022 pour un montant de 118 739 €.

Au-delà de cette présentation schématique et synthétique, il convient de préciser le détail des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2022.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Il convient sur cette section de rentrer dans le détail de chaque chapitre puis de chaque service pour mieux appréhender ces montants.

2.1.1. Présentation des dépenses par chapitre

Voici le détail des chapitres des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues et cette fois-ci hors amortissements).

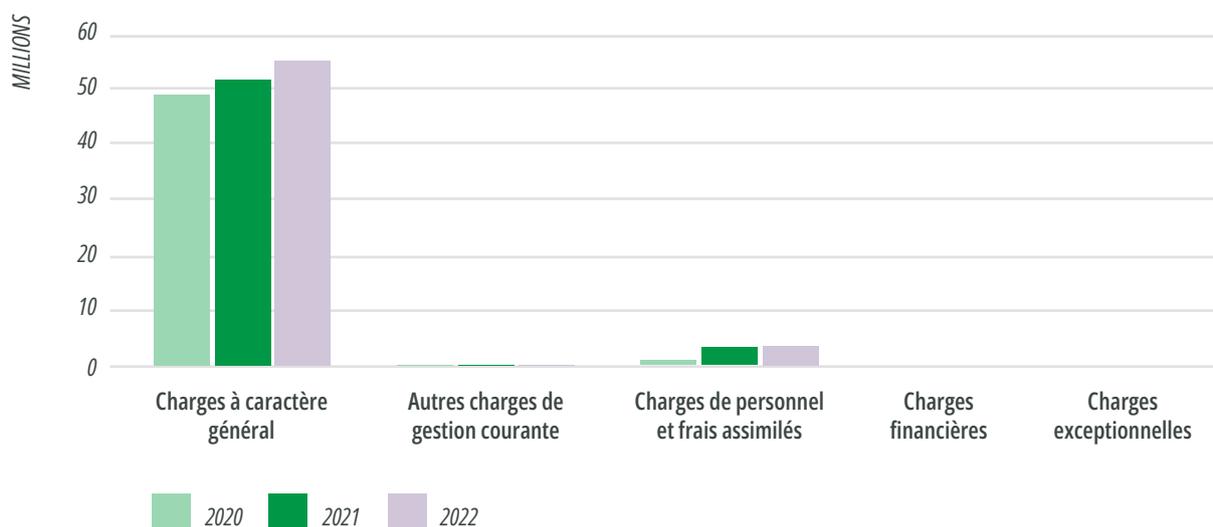
Par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/CA2022
011	54 578 364,00 €	51 226 595,53 €	55 766 934,00 €	2,2 %	8,9 %
012	3 738 852,00 €	3 353 312,44 €	3 850 590,00 €	3,0 %	14,8 %
65	483 186,00 €	270 129,87 €	268 105,00 €	- 44,5 %	- 0,7 %
66	40 000,00 €	34 445,39 €	32 000,00 €	- 20,0 %	- 7,1 %
67	20 000,00 €	170,17 €	20 000,00 €	0,0 %	11 653,0 %
TOTAL	58 860 402,00 €	54 884 653,40 €	59 937 629,00 €	1,8 %	9,2%

En ajoutant les amortissements pour un montant de 118 739 €, nous arrivons bien au montant de 60 056 368 €.

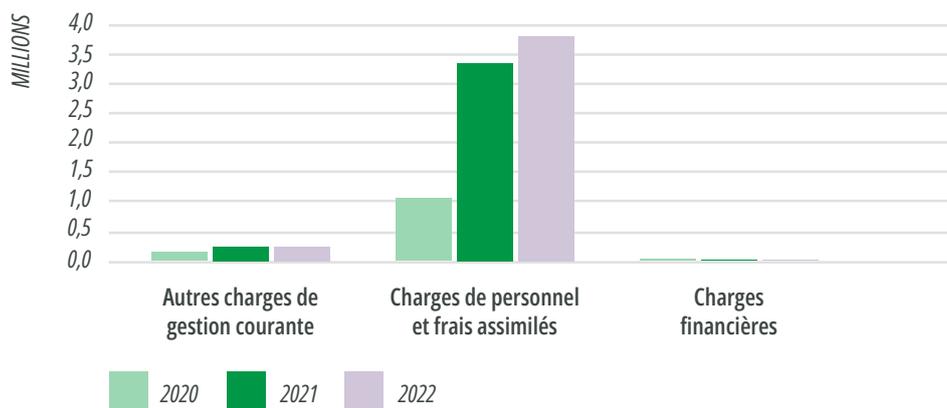
À première vue, il convient de constater que le Budget évolue de 1,8% de BP 2021 à BP 2022. Toutefois, pour plus de transparence, il a été jugé nécessaire de pouvoir comparer cette évolution par rapport au CA 2021. Ainsi, l'évolution entre le CA 2021 et le BP 2022 est de 9,2%. En effet, de par l'impact du transfert de compétences de Toulouse Métropole au 1er janvier 2021, le Syndicat manquait de visibilité financière, et certains crédits avaient été surestimés au moment de la préparation budgétaire 2021.

Par ailleurs, certaines dépenses de fonctionnement n'ont pas été engagées en 2021, mais le seront sur 2022, ce qui explique la réinscription de certains crédits au BP 2022.

Les graphiques suivants permettent de comparer l'évolution des CA 2020 et CA 2021 par rapport aux prévisions budgétaires 2022 :



Pour mieux voir l'évolution des dépenses de charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012), le graphique suivant a été réajusté à une échelle de 500 K€ :



La masse salariale représente une part assez faible sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement : de l'ordre de 2,03% en 2020, elles sont passées à 6,11% en 2021 et une prévision à 6,42% en 2022. Cette augmentation s'explique par **l'impact du transfert de 45 agents en régie lié au transfert de compétences**, mais également à l'ajustement des effectifs et d'application du RIFSEEP au cours de l'année 2021.

Il convient désormais de détailler les budgets de fonctionnement de chaque service de Decoset, tel que le propose la nouvelle comptabilité analytique.

2.1.2. Présentation des principales dépenses par service

Pour bien comprendre le montant de 59 937 629 € (cumul des chapitres 011, 012, 65, 66 et 67), il est proposé de rentrer dans le détail par service, tel que Decoset le présente dans son architecture comptable à travers la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique mise en place en 2021.

Cette analytique étant encore récente, des crédits ont pu en 2021 être affectés à des services différents par rapport aux prévisions budgétaires. L'arrivée aussi de nouveaux agents (informaticien, juriste,...) permet au fur et à mesure de mettre en place cette analytique et de mieux répartir les inscriptions budgétaires au moment des réunions avec les services.

Service Administration générale (AGEN)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
AGEN	896 000,00 €	403 121,63 €	436 350,00 €	- 51,3 %	8,2 %

Il s'agit principalement **des dépenses liées au loyer pour les locaux du siège**, ainsi que les charges et fluides afférents, en forte augmentation cette année, car il s'agira en 2022 de la première pleine où Decoset paiera les locaux. En effet, le Syndicat occupe depuis novembre 2020 de nouveaux locaux indépendants, pour une surface de 663 m² pour 106 005 € par an hors charges. S'est ajoutée à partir du 1er avril 2021, une surface supplémentaire de 184 m² afin de couvrir les futurs recrutements, pour 28 590 € par an hors charges.

Les locaux actuels sont désormais aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et permettent d'accueillir l'ensemble des agents transférés et recrutés au cours de ces deux dernières années.

Les autres principales dépenses sur ce service concernent toutes les dépenses à caractère général, à savoir les dépenses liées aux fournitures, le nettoyage des locaux, les cotisations à différents organismes (AMORCE, CNR), les frais de carburants pour les véhicules de service, les abonnements ou encore les différentes assurances (locaux, véhicules,...).

À noter que des crédits ont été ajoutés pour 85 K€ correspondant à des frais d'études pour la mise en place d'un schéma stratégique à Decoset, qui aura un impact sur le travail de l'ensemble des agents de Decoset.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	BP 2022
6064 - Fournitures administratives	5 000,00 €
6182 - Documentation générale et technique	8 500,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	13 200,00 €
6241 - Transports de biens	50,00 €
6281 - Concours divers (cotisations)	20 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	10 000,00 €
60612 - Énergie - Électricité	3 000,00 €
617 - Etudes et recherches	85 000,00 €

Imputation	BP 2022
6232 - Fêtes et cérémonies	500,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	1 000,00 €
6156 - Maintenance	2 000,00 €
60623 - Alimentation	500,00 €
6132 - Locations immobilières	135 000,00 €
6185 - Frais de colloque	2 000,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	3 500,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	100,00 €
61551 - Matériel roulant	3 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	1 000,00 €
6135 - Locations mobilières	2 500,00 €
6161 - Multirisques - REGIE - Zone B	50 000,00 €
6161 - Multirisques - Zone A	25 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	500,00 €
60622 - Carburants	10 000,00 €
614 - Charges locatives et de copropriété	45 000,00 €
6288 - Autres	10 000,00 €
TOTAL	436 350,00 €

Service Affaires Juridiques (AJ)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
AJ	-	18 746,47 €	22 100,00 €	-	17,9 %

Si aucun crédit n'avait pu être identifié au moment du BP 2021, de par l'absence de juriste, certaines dépenses avaient au cours de ce même exercice pu être rattachées.

Pour le BP 2022, il s'agit principalement du **contrat avec le prestataire SVP**, qui accompagne et apporte au Syndicat les informations nécessaires pour justifier et renforcer les préconisations sur certains sujets. Des dépenses liées éventuellement à **une revue spécifique au service**, ainsi que **des frais d'honoraires et d'actes et de contentieux** ont été ajoutés au BP 2022.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation / Analytique	BP 2022
611 - Prestations de services	10 500,00 €
6182 - Documentation générale et technique	1 600,00 €
6226 - Honoraires	8 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €
TOTAL	22 100,00 €

Service Communication (COM)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
COM	100 791,00 €	18 804,94 €	87 000,00 €	- 13,7 %	362,6 %

Après une évaluation des demandes et besoins en matière de communication de chaque service, **des dépenses d'impression ont été inscrites au BP 2022 pour les projets suivants :**

- Extension des consignes de tri.
- Signalétique des jardins pédagogiques et panneaux pédagogiques.
- Mise à neuf de la signalétique du showroom et de la zone réemploi, divers besoins de communication autour de l'économie circulaire ou pour les besoins de l'animation.
- Communication autour des inscriptions et des nouvelles règles sur les contrôles d'accès.
- Agrandissements des déchèteries.
- Signalétique autours de Daturas : sur la déchèterie professionnelle (flux, informations diverses,...), signalétique compostière, centre de transfert et Dandine.

Des dépenses liées à l'accord-cadre audiovisuel sont également prévues au BP 2022 pour publier sur les projets suivants :

- Vidéo tuto paillage autour des jardins pédagogiques.
- Point d'avancement de l'expérimentation broyat.
- Vidéo sur l'extension des consignes de tri.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	BP 2022
6236 - Catalogues et imprimés	68 000,00 €
6237 - Publications	19 000,00 €
TOTAL	87 000,00 €

Service Compostage (COMPOST)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
COMPOST	1 602 733,00 €	1 353 848,07 €	2 008 000,00 €	25,3 %	48,3 %

En plus des dépenses récurrentes liées à l'exploitation des sites (voir le détail des dépenses sur le rapport CA 2021 entre la partie DSP Econotre et la plateforme de compostage de Daturas), les principales augmentations par rapport au CA 2021 sont les suivantes :

- Marché externalisation tonnages sur Daturas (+ 395 K€).
- Augmentation prévisionnelle sur la DSP Econotre (+90 K€).
- Augmentation prévisionnelle des marchés en prestations (+80 K€).
- Enveloppe à la hausse sur la location d'une pelle plus chère que la location d'un chargeur en vue du transit à prévoir sur la plateforme de compostage de Daturas (+80 K€).

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
60622 - Carburants	RÉGIE / ZONE B	55 000,00 €
61551 - Matériel roulant	RÉGIE / ZONE B	112 000,00 €
6135 - Locations mobilières	RÉGIE / ZONE B	88 000,00 €
6184 - Formations	RÉGIE / ZONE B	5 000,00 €
611 - Prestations de services	RÉGIE / ZONE B	395 000,00 €
60611 - Eau et assainissement	RÉGIE / ZONE B	15 000,00 €
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	RÉGIE / ZONE B	5 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	RÉGIE / ZONE B	1 500,00 €
6064 - Fournitures administratives	RÉGIE / ZONE B	2 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	RÉGIE / ZONE B	8 000,00 €
61558 - Entretien autres biens mobiliers	RÉGIE / ZONE B	1 500,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	RÉGIE / ZONE B	12 000,00 €
60612 - Énergie - Électricité	RÉGIE / ZONE B	0,00 €
611 - Prestations de services	PRESTA / Zone A	900 000,00 €
611 - Prestations de services	DSP / Zone A	400 000,00 €
6353 - Impôts indirects	DSP / Zone A	10 000,00 €
63512 - Taxes foncières	DSP / Zone A	10 000,00 €
TOTAL		2 020 000,00 €

Un écart de 12 K€ lié au compte 6218 pour les prestations d'intérim, qui est un compte imputé sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » (service RH).

Service Déchèterie Professionnelle (DPRO)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
DPRO	895 116,00 €	1 000 718,99 €	1 062 450,00 €	18,7 %	6,2 %

En plus des dépenses récurrentes liées à l'exploitation du site (voir le détail des dépenses sur le rapport du CA 2021), la principale augmentation constatée sur ce service est liée au nouveau marché de tout-venant non incinérable (+60 K€).

Les autres dépenses restent constantes par rapport à 2021.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
6184 - Formations	RÉGIE / ZONE B	2 500,00 €
6135 - Locations mobilières	RÉGIE / ZONE B	83 000,00 €
60611 - Eau et assainissement	RÉGIE / ZONE B	4 400,00 €
60612 - Énergie - Électricité	RÉGIE / ZONE B	4 000,00 €
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	RÉGIE / ZONE B	1 400,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	RÉGIE / ZONE B	50,00 €
6064 - Fournitures administratives	RÉGIE / ZONE B	2 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	RÉGIE / ZONE B	500,00 €
61551 - Matériel roulant	RÉGIE / ZONE B	12 250,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	RÉGIE / ZONE B	9 000,00 €
611 - Prestations de services	RÉGIE / ZONE B	950 000,00 €
627 - Frais CB	RÉGIE / ZONE B	2 000,00 €
61558 - Entretien autres biens mobiliers	RÉGIE / ZONE B	350,00 €
TOTAL		1 071 450,00 €

Un écart de 9 K€ lié au compte 6218 pour les prestations d'intérim, qui est un compte imputé sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » (service RH).

Service Déchèteries Publiques (DPUB)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
DPUB	9 869 666,00 €	10 445 350,36 €	10 829 512,00 €	9,7 %	3,7 %

Les crédits afférents aux déchèteries gérées en régie sont constants. Toutefois, concernant l'exploitation des déchèteries gérées en prestations via le marché avec Suez, une hausse de 10% a été appliquée au Budget. Cette augmentation s'explique par **l'application de nouveaux avenants signés en 2021 et en cours de rédaction sur 2022**, mais également par **une hausse des prix déjà constatée sur la partie transports et de l'augmentation des prix du carburant**. Il est à noter que Decoset a d'ailleurs plus mandaté que prévu sur l'exercice 2021, provoquant un déficit important sur cette filière, ce qui annonce sur 2022 une révision à la hausse du tarif pour les déchèteries publiques (*cf. partie Recettes*).

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
6241 - Transports de biens	RÉGIE / ZONE B	100,00 €
60622 - Carburants	RÉGIE / ZONE B	50 000,00 €
611 - Prestations de services	RÉGIE / ZONE B	750 900,00 €
61551 - Matériel roulant	RÉGIE / ZONE B	55 102,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	RÉGIE / ZONE B	3 150,00 €
60611 - Eau et assainissement	RÉGIE / ZONE B	7 500,00 €
60612 - Énergie - Électricité	RÉGIE / ZONE B	10 450,00 €
6184 - Formations	RÉGIE / ZONE B	10 000,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	RÉGIE / ZONE B	30 000,00 €
6135 - Locations mobilières	RÉGIE / ZONE B	30 600,00 €
61558 - Entretien autres biens mobiliers	RÉGIE / ZONE B	640,00 €
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	RÉGIE / ZONE B	1 600,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	RÉGIE / ZONE B	4 000,00 €
611 - Prestations de services	PRESTA / ZONE A	9 905 455,00 €
6284 - Redevances pour services rendus	PRESTA / ZONE A	15,00 €
TOTAL		10 859 412,00 €

Un écart de 30 K€ lié au compte 6218 pour les prestations d'intérim, qui est un compte imputé sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » (service RH).

Service Économie Circulaire et Animation (ECA)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
ECA	242 450,00 €	184 148,91 €	357 425,00 €	47,4 %	94,1 %

Les dépenses prévisionnelles pour ce service concernent en partie :

- Mobilisation et animation territoriale (mobilisation d'élus, développement de l'Écologie Industrielle Territoriale).
- Animations jardinage au naturel / biodéchets.
- Animations d'ateliers autour de la salle pédagogique de Plaisance.
- Conception de nouveaux jardins pédagogiques.
- Sensibilisation et animation sur le réemploi et la réparation.
- Poursuite d'animations autour du showroom du réemploi.
- Des études d'expérimentation autour des déchets verts.
- Des versements de subventions pour soutenir les acteurs du réemploi.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	BP 2022
60632 - Fournitures de petit équipement	5 000,00 €
611 - Prestations de services	81 850,00 €
617 - Etudes et recherches	34 000,00 €
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	24 500,00 €
6251 - Voyages et déplacements	5 000,00 €
6256 - Missions	1 000,00 €
6288 - Autres	63 675,00 €
6574 - Subventions	142 400,00 €
TOTAL	357 425,00 €

Service des élus (ÉLUS)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
ÉLUS	300 588,00 €	83 100,69 €	88 365,00 €	- 70,6 %	6,3 %

Le Bureau comprend le Président et 9 Vice-Présidents indemnisés. À noter que depuis les conseils municipaux renouvelés, les délégués du Syndicat ne sont plus que 32. **L'enveloppe indemnitaire des vice-Présidents est donc calculée sur la base de 7 vice-Présidents** (maximum de 20% du comité syndical arrondi à l'entier supérieur). Au vu des premiers mois constatés en 2022, l'enveloppe budgétaire a été arrondie à un peu plus de 88 K€ pour l'exercice 2022.

Service Encombrants (ENC)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
ENC	264 061,00 €	270 498,78 €	281 000,00 €	6,4 %	3,9 %

Il s'agit des prestations d'encombrants liées à la DSP Econotre. **Un réajustement prévisionnel des tonnages ainsi que la hausse de la TGAP** expliquent l'augmentation au BP 2022.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
611 - Prestations de services	DSP / ZONE A	281 000,00 €
TOTAL		281 000,00 €

Service Finances (FIN)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
FIN	98 264,00 €	64 147,50 €	72 900,00 €	- 25,8 %	13,6 %

Les crédits alloués sur ce service sont les suivants :

- 20 K€ d'études liées à la réévaluation de l'opportunité de l'assujettissement à la TVA du Syndicat.
- 900 € de formation sur le logiciel.
- 32 K€ d'intérêts sur les trois emprunts (voir détail dans la partie encours de dette en fin de rapport).
- 20 K€ pour des frais éventuels d'intérêts moratoires et de dépenses exceptionnelles.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	BP 2022
6184 - Formations	900,00 €
617 - Etudes et recherches	20 000,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	32 000,00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	10 000,00 €
TOTAL	72 900,00 €

Service Incinération et Énergie (INCE)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
INCE	29 494 735,00 €	27 129 777,38 €	29 579 480,00 €	0,3 %	9,0 %

Une augmentation conséquente est constatée au BP 2022 par rapport au CA 2021 qui s'explique en très grande partie par **l'application des nouveaux prix sur la SETMI**. En effet, les indices « Électricité, gaz, vapeur et air conditionné » et l'indice « Ensemble de l'industrie », ont augmenté d'un peu plus de 11% du prix entre 2021 et 2022. En comparaison, l'inflation en France en 2021 a été de 1,6% (données Insee publiées officiellement le 14 janvier 2022).

Pour bien comprendre l'évolution historique de ces prix, voici **une comparaison depuis 2018 du prix révisé annuellement sur la DSP SETMI** :

Année	Prix révisé
2018	81,736 €
2019	84,557 €
2020	85,094 €
2021 (hors avenant 12)	85,497 €
2021 (avec avenant 12)	95,757 €
2022	106,739 €

En prenant en compte l'avenant 12, signé en 2020 et appliqué en 2021, avenant qui avait redéfini les modalités d'organisation et de prise en charge des travaux relevant du plan de GER pour les années 2021 à 2023, mais également la réévaluation des conditions financières (+12% sur le prix), **le prix a donc augmenté de plus de 25 € depuis 2018, soit une hausse de + 31,59%**.

Par rapport à l'exercice 2021, et l'impact des révisions d'indice, **le prix va donc augmenter de presque 11€, soit +11,47 % comparé à 2021**.

De mêmes effets sont à prévoir sur le marché Veolia pour la partie Blagnac et Cugnaux-Villeneuve, **le prix moyen prévisionnel est estimé aux alentours de 128 € la tonne contre 106 € en 2021**. Toutefois, il est à noter que ce marché se terminera en mai 2022 et il n'est pas prévu de le renouveler. Les tonnages concernés continueront à être traités à la SETMI au même coût que pour les tonnages de la ville de Toulouse. Cette intégration devra faire l'objet d'un avenant à la DSP passée avec la SETMI.

De mêmes effets de hausses de prix peuvent être attendues sur la DSP Econotre au vu de l'application des mêmes indices, mais le principe de prudence a été appliqué. En effet, contrairement à la SETMI, où la révision du prix est annuelle, **les révisions d'indices et donc de prix sur la DSP Econotre sont mensuels**. Un point particulier devra être réalisé au cours de l'année pour se rendre compte si ces hausses de prix sont ponctuelles ou durables, et, le cas échéant, ajouter des crédits en DM.

Enfin, **une hausse de la TGAP (+1 € par tonne sur chacun des incinérateurs)** est également un facteur d'ajouts de crédits au BP 2022.

Enfin, des frais d'études importants ont été inscrits au BP 2022 dans le cadre d'une **AMO sur les modes de gestion et la préparation de nouveaux contrats pour les 2 incinérateurs en 2024**.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
611 - Prestations de services	DSP / ZONE A	7 800 000,00 €
617 - Études et recherches	DSP	562 108,00 €
6353 - Impôts indirects	DSP / ZONE A	540 200,00 €
63512 - Taxes foncières	DSP / ZONE A	205 000,00 €
611 - Prestations de services	DSP / ZONE B	20 327 172,00 €
63512 - Taxes foncières	DSP / ZONE B	135 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	DSP / ZONE B	10 000,00 €
TOTAL		29 579 480,00 €

Service Innovation (INNO)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
INNO	-	8 429,53 €	66 000,00 €	-	683,0 %

Ont été inscrits sur cet exercice 2022 des crédits liés à de nouvelles prestations de télésurveillance sur l'ensemble du parc des déchèteries, ainsi que des crédits liés à une enveloppe prévisionnelle de 20K€ sur des expérimentations en matière d'innovation (un projet sur des mesures de fil d'attente est actuellement en cours).

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	BP 2022
611 - Prestations de services	46 000,00 €
6288 - Autres	20 000,00 €
TOTAL	66 000,00 €

Service Marchés Publics/Achats (MPA)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
MPA	31 000,00 €	40 644,12 €	43 000,00 €	38,7 %	5,8 %

Des frais d'annonces pour la publication de plusieurs marchés publics ont été inscrits au BP 2022. Au vu de l'activité du service, et du nombre important de publications de marchés publics mais également d'appels d'offres, ces crédits ont été augmentés par rapport à 2021.

Un nouveau logiciel de rédaction des marchés est également à prévoir, ainsi que des formations.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation / Analytique	BP 2022
6231 - Annonces et insertions	35 000,00 €
6184 - Formations	1 000,00 €
6518 - Redevances, logiciels	7 000,00 €
TOTAL	43 000,00 €

Service Ressources Humaines (RH)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
RH (que 012)	3 738 852,00 €	3 353 312,44 €	3 850 590,00 €	3,0 %	14,8 %
RH (hors 012)	92 834,00 €	52 611,08 €	10 000,00 €	- 89,2 %	- 81,0 %

Il est important de distinguer les dépenses de ce service hors 012 (charges de personnel), et les dépenses liées à la masse salariale.

Hors chapitre 012, **une enveloppe de 10 K€ a été inscrite pour des formations sur le nouveau logiciel RH** (et notamment la mise en place d'un nouveau logiciel de congés) ainsi que **des frais d'annonces et insertions pour publier des postes vacants**.

Concernant le chapitre 012, il convient de rappeler la **répartition des effectifs en tenant compte des filières, administrative ou technique, et des catégories des agents, au 01/01/2022** :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Direction / Administration Générale	2		2	4
Finances	1	1	2	4
Ressources Humaines	2		1	3
Marchés Publics / Achats		2	1	3
Informatique		1		1
Communication / Animation	2	2		4
Services Techniques hors transfert	7	1	3	11
Services Techniques transfert TM		1	42	43
TOTAL	14	8	51	73

Les perspectives en matière de recrutement au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- **Juriste** (catégorie A, délibération du 02/06/2021, arrivée prévue le 07/03/2022).
- **2 Gestionnaires techniques** (1 catégorie C au sein du service travaux et 1 catégorie B au sein du service des déchèteries).
- **Assistant(e) administrative au sein des services techniques** (poste en cours de validation).
- **Gestionnaire RH** (catégorie B, poste actuellement en renfort depuis septembre 2021).

Dès lors, **les prévisions en matière de la masse salariale 2022 sont évaluées à 3 790 590 €**. Cette augmentation s'explique par **les recrutements à venir sur 2022**, mais également l'effet sur une année entière **des recrutements survenus en cours de l'année 2021** (voir détail dans le ROB 2022) ainsi que **l'ajustement lié au RIFSEEP**.

Une enveloppe de 60 K€ correspondant au compte 6218 pour des frais d'intérim et répartis sur les autres services permettent d'arriver à un montant total sur le chapitre 012 de 3 850 590 €.

La ventilation de ces crédits se faisant par service, soit plus de 200 lignes de saisie d'inscriptions budgétaires, il n'a pas été jugé intéressant de détailler ce service par articles comptables. Ce détail figurera toutefois directement sur la maquette du BP 2022 (hors services).

Service des Technologies, de l'Information et de la Communication (TIC)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
TIC	-	23 238,08 €	119 440,00 €	-	414,0 %

Ce service est nouveau à la suite de la **création du poste de chef de service informatique**, arrivé en septembre 2021 et dont certaines dépenses ont pu être rattachées en fin d'année.

Les dépenses attribuées sur ce service pour 2022 sont les suivantes :

- Téléphonie et internet.
- Hébergement, antispam et sauvegarde des postes de travail.
- Hébergement et maintenance de la base de données trimane et du site Decoset.
- Licences (Adobe, Microsoft project, e-sedit GF et RH, legie redac, tradim, architact, autocad, i-parapheur).
- Impressions siège + toners + location d'une nouvelle imprimante sur l'extension des bureaux.
- Infogérance du prestataire informatique.
- Commandes de fournitures et participation à des frais logistiques.

Pour être complet, voici le détail par article comptable de ce service :

Imputation	BP 2022
60632 - Fournitures de petit équipement	5 000,00 €
6135 - Locations mobilières	1 900,00 €
6156 - Maintenance	48 950,00 €
611 - Prestations de services	4 500,00 €
6262 - Frais de télécommunications	25 000,00 €
6188 - Autres frais divers	1 000,00 €
6288 - Autres services extérieurs	2 750,00 €
6518 - Redevances, logiciels	30 340,00 €
TOTAL	119 440,00 €

Service Transfert (TRANSFERT)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
TRANSFERT	4 572 333,00 €	4 532 825,47 €	4 857 850,00 €	6,2 %	7,2 %

En plus des dépenses récurrentes liées à l'exploitation des sites (voir le détail des dépenses sur le rapport CA 2021 sur la partie DSP Econotre et la station de transfert de Daturas), **les principales augmentations par rapport au CA 2021 sont les suivantes :**

- 44 K€ supplémentaires liés au nouveau marché notifié sur le tout-venant non incinérable.
- 75 K€ supplémentaires liés à un avenant sur le marché bois avec l'arrivée de Tisseo.
- 85 K€ pour le traitement de protoxyde d'azote.
- 35 K€ d'entretiens et réparations de tracteurs et de camions remorques.
- 11 K€ sur la location d'une pelleteuse avec chauffeur.

Pour être complet, voici le détail par articles comptables de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
60622 - Carburants	RÉGIE / ZONE B	40 000,00 €
6135 - Locations mobilières	RÉGIE / ZONE B	185 000,00 €
611 - Prestations de services	RÉGIE / ZONE B	951 000,00 €
61551 - Matériel roulant	RÉGIE / ZONE B	100 000,00 €
61558 - Entretien autres biens mobiliers	RÉGIE / ZONE B	350,00 €
6184 - Formations	RÉGIE / ZONE B	3 000,00 €
60611 - Eau et assainissement	RÉGIE / ZONE B	10 000,00 €
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	RÉGIE / ZONE B	11 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	RÉGIE / ZONE B	2 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	RÉGIE / ZONE B	2 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	RÉGIE / ZONE B	3 000,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	RÉGIE / ZONE B	6 000,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	RÉGIE / ZONE B	9 000,00 €
6288 - Autres	RÉGIE / ZONE B	1 500,00 €
611 - Prestations de services	DSP / ZONE A	3 350 000,00 €
6353 - Impôts indirects	DSP / ZONE A	170 000,00 €
63512 - Taxes foncières	DSP / ZONE A	20 000,00 €
TOTAL		4 866 850,00 €

Un écart de 9 K€ lié au compte 6218 pour les prestations d'intérim, qui est un compte imputé sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » (service RH).

Service Tri (TRI)

Par service	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
TRI	6 610 979,00 €	5 891 352,65 €	6 166 167,00 €	- 6,7 %	4,7 %

Il s'agit principalement des dépenses de tri/conditionnement lié à la DSP Econotre. Une hausse de tonnages est à prévoir, ce qui explique une augmentation du BP 2022 par rapport au CA 2021.

Des crédits pour des déplacements sont à prévoir dans le cadre de visites d'autres centres de tri sur le territoire pour préparer au mieux la prochaine construction du nouveau centre de tri.

Pour être complet, voici le détail par article comptable de ce service :

Imputation	Analytique	BP 2022
611 - Prestations de services	DSP / ZONE A	6 164 667,00 €
6251 - Voyages et déplacements		1 500,00 €
TOTAL		6 166 167,00 €

FOCUS

En conclusion sur ces dépenses de fonctionnement, nous pouvons constater que **les frais de structures (hors frais liés à la régie), c'est-à-dire les seuls services supports** (administration générale, affaires juridiques, communication, économie circulaire et animation, finances, innovation, marchés publics, ressources humaines hors masse salariale, secrétariat de direction, et informatique), **représentent le montant de 1 110 954 €, soit 1,88 % des dépenses de gestion courante (chapitre 011 + 65).**

En y ajoutant la masse salariale et les personnels affectés à ces services supports, et les indemnités versés aux élus, cela représente **le montant de 2 665 773 €, soit 4,45 % des dépenses de gestion courante.**

Ce taux de structure est à comparer aux frais de structures des collectivités et établissements publics mais également des entreprises délégataires. On peut constater le plus souvent que ces frais de structures s'établissent à minima entre 10 à 15% des dépenses d'exploitation.

2.2. Recettes de fonctionnement

Il convient dans un premier temps de présenter par chapitre budgétaire les **recettes réelles de fonctionnement**, puis de détailler ensuite les **facturations appliquées aux EPCI adhérents** au Syndicat à travers les grilles tarifaires de la Zone A, de la Zone B, et du calcul de la facturation au réel du transfert à Toulouse Métropole.

2.2.1. Présentation générale des recettes réelles de fonctionnement

Voici le détail des chapitres des recettes réelles de fonctionnement :

Par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/CA2022
70 - Produits de services	51 562 637,00 €	53 439 378,75 €	57 735 894,00 €	12,0 %	8,0 %
74 - Dotations et participations	801 500,00 €	762 873,00 €	569 510,00 €	- 28,9 %	- 25,3 %
75 - Autres produits de gestion courante	8 602 680,00 €	10 421 211,21 €	7 143 220,00 €	- 17,0 %	- 31,5 %
77 - Produits exceptionnels	-	26 440,98 €	600 000,00 €	-	2 169,2 %
013 - Atténuations de charges	80 000,00 €	124 890,77 €	120 000,00 €	5,0 %	- 3,9 %
TOTAL	61 046 817,00 €	64 774 794,71 €	66 168 624,00 €	8,4 %	2,2%

Chapitre 70

Les produits de services sont inscrits pour un montant de **57 735 894 €** et se composent principalement de la **facturation des prestations aux EPCI membres de Decoset** (Zone A + Zone B + facturation du transfert au réel à Toulouse Métropole) ainsi que les **facturations aux entreprises sur la déchèterie professionnelle pour un montant total de 56 362 214 €**. Nous reviendrons plus précisément en détail sur ce montant sur le paragraphe suivant en évoquant la grille tarifaire 2022.

Sur ce chapitre 70, sont intégrées également les **différentes ventes de matériaux** (764 560 €) ainsi que les **redevances d'utilisation des centres de transfert et du centre de tri** (apports extérieurs), et **des recettes titrées sur Econotre** (capacité technique, réseau de chaleur), pour 609 120 €.

Chapitre 74

Les dotations et participations inscrites pour un montant de 569 510 € se répartissent de la manière suivante :

- **D'un côté les soutiens relatifs aux déchèteries versées par les éco-organismes** (OCAD3E, EcoDDS et EcoMobilier), inscrits pour un montant de 446 160 €.
- **De l'autre les subventions** pour lesquelles le Syndicat a sollicité auprès de différents organismes financeurs plusieurs demandes suite à des appels à projets ou des études engagées inscrits pour un montant de 123 350 € (expérimentation broyat, nouveau jardin pédagogique et schéma stratégique).

Chapitre 75

Les autres produits de gestion courante inscrits pour un montant de 7 143 220 € qui se décomposent de la façon suivante :

- La redevance d'intéressement à la performance sur la DSP Econotre pour 932 000 €.
- Les redevances au titre de l'occupation du domaine public d'une part, et de l'utilisation du vide de four d'autre part sur l'usine de la SETMI pour 6 211 220 €.

Des crédits ont également été ajoutés en recettes sur :

- **Le chapitre 70 Produits exceptionnels pour un montant de 600 000 €** correspondant à un reversement attendu d'une assurance pour le surcroît de TGAP que le Syndicat a payé sur la SETMI en raison des incidents sur l'usine.
- **Le chapitre 013 pour un montant de 120 K€** correspondant à des atténuations de charges attendues sur la masse salariale au vu du réalisé.

En prenant en compte l'ensemble des dépenses citées plus haut, et de ces recettes, voici les tarifs 2022 pour les zones A et B.

2.2.2. Tarifs 2022 Zone A

Les prix unitaires ont été établis à partir des données techniques et coûts réels de 2021 et d'hypothèses d'évolution des tonnages et des index de révision connus.

Il convient de préciser que sauf exception, les prestations facturées aux EPCI adhérents par Decoset sont déterminées sur la base des coûts nets, déductions faites des éventuelles recettes à percevoir.

Ces contributions versées par les adhérents sont fixées par un tarif voté annuellement. Elles sont facturées soit en fonction des tonnages traités, soit en fonction des habitants couverts :

- Les charges de structure, études, dépenses obligatoires, coûts de gestion des déchèteries et la couverture des besoins de financement des investissements nouveaux sont réparties à l'habitant.
- Les charges proportionnelles liées à l'exploitation sont réparties à la tonne en tenant compte des éventuelles recettes d'exploitation perçues.

Pour rappel, pour préparer son budget, chaque EPCI doit :

- Multiplier les prix unitaires (à la tonne) par les quantités qu'il prévoit réellement en 2022.
- Multiplier les prix unitaires (à l'habitant) par sa population légale 2022.

ZONE A	TARIFS 2021 HT		TARIFS 2022 HT		Écart 2021/2022 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incineration Econotre		72,66 €		68,78 €	- 5 %
Incineration SETMI (échange tonnages)		79,50 €		84,43 €	3 %
Autofinancement incineration (fin des loyers Econotre)		42,00 €		42,00 €	0%
Tri matériaux en mélange		257,02 €		249,32 €	- 3 %
Tri en A.V.		130,42 €		135,32 €	17 %
Autofinancement tri (fin des loyers Econotre)		12,00 €		12,00 €	Création
Compostage collecté en PAP (à la tonne)		27,73 €		31,88 €	15 %
Compostage collecté en PAP (à l'hab.)	0,82 €		0,80 €		- 2 %
Déchèteries	16,15 €		17,80 €		10 %
Encombrants		129,22 €		128,54 €	- 1 %
Transfert (à la tonne)		11,81 €		11,62 €	- 2 %
Transfert (à l'hab.)	2,54 €		2,22 €		- 13 %
Autofinancement transfert (fin des loyers Econotre)		0,60 €		0,60 €	Création
Charge Decoset	3,52 €		3,14 €		- 11 %
Participation remboursement emprunt (à l'habitant)	0,65 €		0,62 €		- 5 %

Comme indiqué un peu plus haut dans ce rapport ainsi que dans les orientations budgétaires, il est bien prévu le maintien des trois lignes d'autofinancement liées à l'extinction des loyers Econotre.

Dans l'esprit, ces lignes autofinancement représentent une subdivision de chacune des prestations concernées :

- **Pour les OMR**, chaque tonne incinérée à Bessières est facturée en prestation d'une part, en autofinancement d'autre part, qu'elle provienne de la zone A ou de la zone B. Les encombrants ne sont pas concernés par l'autofinancement.
- **Pour le tri**, chaque tonne entrant sur le centre de tri de Bessières est facturée en prestation d'une part, en autofinancement d'autre part.
- **Pour le transfert**, en plus de la contribution par habitant, chaque tonne entrant dans la filière est facturée en prestation d'une part, en autofinancement d'autre part.

Dans le cadre de l'échange de tonnages, le prix de l'incinération des déchets apportés à la SETMI est le prix de la DSP, mais aucun crédit n'a été prévu sur le BP car il est impossible de connaître à l'avance ces échanges de tonnages.

Ainsi, les recettes inscrites sur le BP 2022 pour la Zone A représentent 34 912 339 € et se décomposent de la manière suivante :

- Les lignes tarifaires liées aux prestations d'incinération Econotre + autofinancement représentent 13 784 577 €.
- Les lignes tarifaires liées aux prestations de tri + autofinancement représentent 6 333 756 €.
- Les lignes tarifaires liées aux prestations de compostage représentent 1 279 464 €.
- Les lignes tarifaires liées aux prestations de déchèteries représentent 8 704 717 €.
- Les lignes tarifaires liées aux prestations des transferts + autofinancement représentent 2 674 086 €.
- Les lignes tarifaires liées aux prestations des encombrants représentent 280 989 €.
- Les lignes tarifaires liées aux charges Decoset représentent 1 551 552 €.
- Les lignes tarifaires liées à la participation aux remboursements d'emprunts représentent 303 198 €.

FOCUS

En complément de ces informations relatives aux évolutions de chacun des tarifs, il peut être intéressant de s'interroger sur **l'évolution globale du tarif moyen pondéré**. Il s'agit dans ce cadre de faire une rapide analyse financière de cette grille tarifaire et de comparer les prix unitaires proposés en 2022 par rapport à ceux votés en 2021.

Concernant les charges facturées à l'habitant, en prenant en compte toutes les lignes tarifaires et en multipliant le nombre d'habitants par les tarifs unitaires, **on obtient une augmentation globale de 5,57 % entre 2022 et 2021**. Une partie de cette augmentation s'explique uniquement par **la croissance de la population et non par l'augmentation des tarifs de Decoset**. En neutralisant l'impact lié à la croissance de la population et en raisonnant à iso-habitants (2021), c'est-à-dire en prenant en compte les tarifs 2022 multipliés par les habitants de 2021, **l'augmentation des tarifs réellement constatée est de seulement 3,26 %**. Ce calcul permet de démontrer qu'**une partie de l'augmentation des tarifs est uniquement liée à la hausse des populations des EPCI** et non à l'augmentation des coûts de production de Decoset.

Ce chiffre est également à comparer avec l'inflation réelle constatée entre janvier 2021 et janvier 2022 et qui s'établit à +3,6%.

Ainsi, les charges à l'habitant du Syndicat Mixte Decoset n'augmentent pas plus vite que l'inflation, sachant que la hausse des tarifs 2022 à l'habitant comprend à la fois **les réajustements sur la masse salariale** (renforcement des effectifs, mise en place du RIFSEEP), mais également **une très forte augmentation des coûts d'exploitations liées aux déchèteries publiques de plus de 10%** (hausse des fréquentations, hausse des horaires d'ouvertures, augmentation des prix de transports liés au carburant). Si l'augmentation globale des tarifs facturés à l'habitant est inférieure à l'inflation et que la croissance des coûts liés aux déchèteries s'établit à plus de 10% cela signifie que les autres tarifs augmentent notablement moins vite que l'inflation. **C'est le cas du tarif relatif aux charges de Decoset qui diminue de 11% entre 2021 et 2022 pour la Zone A.**

Concernant les charges facturées à la tonne, en prenant en compte toutes les lignes tarifaires, il est intéressant de constater que **les coûts globaux (tonnes x tarif) diminueraient de -1,26%**. En neutralisant l'impact lié à la croissance des tonnages à valoriser ou à traiter et en raisonnant à iso-tonnages 2021, c'est-à-dire en prenant en compte les tarifs 2022 multipliés par les tonnes de 2021, la diminution constatée serait encore plus importante, à savoir -2,42%. Cette variation est également à mettre en perspective avec l'augmentation des prix (inflation).

En conclusion de ce paragraphe, les tarifs moyens pondérés proposés par le Syndicat Mixte sur cette Zone A en 2022 démontrent pour les tarifs à l'habitant **une certaine stabilité des coûts par rapport à 2021** malgré un contexte actuel incertain et une très forte croissance des coûts liés aux déchèteries. Les tarifs moyens pondérés facturés à la tonne affichent une baisse malgré l'inflation et malgré la très vive augmentation des coûts constatés sur les 3 premiers mois de l'année en raison de l'envolée des index de révision liés aux coûts de l'énergie intégrés dans les marchés et les DSP. Si cette évolution devait se poursuivre, une correction serait à anticiper pour le tarif 2023.

2.2.3. Tarifs 2022 Zone B

Le prix de l'incinération des déchets collectés à Toulouse résulte de l'application des formules de révision aux prix de base de la DSP conclue avec SETMI (Toulouse) et inclut, les redevances prévisionnelles d'occupation du domaine et de vide de four acquittées par la SETMI.

Le prix de l'incinération des déchets collectés à Blagnac, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane est le reflet des prix unitaires révisés mensuellement des marchés conclus.

Le prix de l'incinération des déchets apportés à Econotre dans le cadre de l'échange de tonnages est le même que pour la zone A (prestation et autofinancement) ; le prix du transfert correspond à la redevance proportionnelle facturée par Econotre.

ZONE B	TARIFS 2021 HT		TARIFS 2022 HT		Écart 2021/2022 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Toulouse		79,50€		84,43 €	6 %
Incinération Bessières (échange tonnages)		72,66 €		68,78 €	- 5 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)		42,00 €		42,00 €	0 %
Transfert (échange tonnages)	Facturation au réel de la redevance proportionnelle Econotre				
Incinération Blagnac		106,00 €		128,00 €	21 %
Incinération Cugnaux		106,00 €		128,00 €	21 %
Charge Decoset	2,49 €		3,14 €		26 %
Nouvelles prestations en régie	Facturation au réel des coûts supportés				

Les recettes inscrites sur le BP 2022 pour la Zone B représentent 15 655 702 € et se répartissent :

- 13 250 128 € prévisionnels sur la ligne tarifaire Incinération Toulouse (en prenant en compte les tonnages sur 7 mois pour la partie Blagnac et Cugnaux-Villeneuve).
- 683 648 € prévisionnels sur la ligne tarifaire Incinération Blagnac et Cugnaux-Villeneuve (en prenant en compte les tonnages que sur 5 mois au vu de la fin du marché mentionné plus haut dans ce rapport).
- 1 721 926 € de charges Decoset.

Dans le cadre de l'échange de tonnages, le prix de l'incinération des déchets apportés à Econotre est le prix de la DSP, mais aucun crédit n'a été prévu sur le BP car il est impossible de connaître à l'avance ces échanges de tonnages.

2.2.4. Facturation au transfert

Les charges relatives aux prestations transférées sont facturées au réel de l'ensemble des coûts supportés par Decoset, avec des mensualités par douzième et une régularisation l'année suivante.

Pour calculer le coût réel de la facturation du transfert au BP 2022, il convient dans un premier temps de revenir sur les dépenses, puis de lister les recettes liées également au transfert, pour enfin calculer le coût net restant à payer par Toulouse Métropole.

Synthèse des dépenses liées au transfert de compétences

Imputations budgétaires	COMPOST	DPRO	DPUB	TRANSFERT	DIVERS	TOTAL
60611 - Eau et assainissement	15 000 €	4 400 €	7 500 €	10 000 €		36 900 €
60612 - Énergie - Électricité		4 000 €	10 450 €	3 000 €		17 450 €
60622 - Carburants	55 000 €		50 000 €	40 000 €		145 000 €
60631 - Fournitures d'entretien	1 500 €	50 €	4 000 €	2 000 €		7 550 €
60632 - Fournitures de petit équipement	8 000 €	500 €	3 150 €	3 000 €		14 650 €
6064 - Fournitures administratives	2 000 €	2 000 €		2 000 €		6 000 €
611 - Prestations de services	395 000 €	950 000 €	750 900 €	951 000 €		3 046 900 €
6135 - Locations mobilières	88 000 €	83 000 €	30 600 €	185 000 €		386 000 €
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	5 000 €	1 400 €	1 600 €	11 000 €		19 000 €
61551 - Matériel roulant	112 000 €	12 250 €	55 102 €	100 000 €		279 352 €
61558 - Entretien autres biens mobiliers	1 500 €	350 €	640 €	350 €		2 840 €
6184 - Formations	5 000 €	2 500 €	10 000 €	3 000 €		20 500 €
6218 - Autre personnel extérieur	12 000 €	9 000 €	30 000 €	9 000 €		60 000 €
6241 - Transports de biens			100 €			100 €
627 - Frais CB		2 000 €				2 000 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux				6 000 €		6 000 €
6288 - Autres				1 500 €		1 500 €
6161 - Multirisques - Régie ZONE B					50 000 €	50 000 €
6574 - Subvention La Glanerie					120 000 €	120 000 €
TOTAL	700 000 €	1 071 450 €	954 042 €	1 326 850 €	170 000 €	4 222 342,00 €

À ces dépenses, il faut ajouter les charges de personnel et frais assimilés inscrit au chapitre 012 pour les 45 agents transférés. Le montant estimé au BP 2022 est de 1 856 831 €.

Les dépenses de fonctionnement pour le transfert sont donc de 6 079 173 €.

Synthèse des recettes liées au transfert de compétences

Sur le transfert, les principales recettes sont issues de la déchèterie professionnelle. Cette dernière est une déchetterie payante. Depuis son ouverture à la Métropole, en 2001, une tarification est mise en place en fonction du poids et de la nature des déchets apportés. Pour cela, chaque véhicule est pesé à l'entrée et à la sortie via un pont bascule, et un régisseur sur site permet le paiement par carte bleue ou chèque. De nombreuses entreprises préenregistrées bénéficient d'une facturation trimestrielle.

D'autres recettes sont issues de la compostière de Daturas : cette plateforme est une installation qui permet la valorisation de l'ensemble des déchets verts sous la forme de compost ou de mulch.

Enfin, les autres recettes concernent la vente de ferraille, la reprise des batteries ou encore la reprise d'huiles alimentaires.

Voici une synthèse des recettes inscrites au BP 2022, soit un montant de 1 785 000 €.

Facturation sur la déchèterie professionnelle	1 500 000 €
Vente compost	10 000 €
Collecte ferraille (DPRO)	50 000 €
Collecte ferraille (TRANSFERT)	60 000 €
Collecte ferraille (DPUB)	165 000 €
TOTAL	1 785 000 €

Coût net à facturer

En déduisant donc ces recettes transférées (1 785 000 €) des dépenses transférées (6 079 173 €), le coût net restant à payer à Toulouse Métropole et inscrit dans le BP 2022 est de 4 294 173 €.

3. Synthèse de la section de fonctionnement et autofinancement

Pour conclure sur cette section de fonctionnement, les montants inscrits au BP 2022 :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors dépenses imprévues et amortissements)	59 937 629 €
--	---------------------

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	59 937 629 €
---	---------------------

Comme indiqué au début du rapport, le BP 2022 se vote avec la reprise des résultats, il convient donc d'ajouter 15 640 603,21 €, soit un montant des recettes de fonctionnement de l'ordre de 81 809 227,21 €.

Ont été ajoutés sur le BP 2022 **des crédits de l'ordre de 4 400 000 € pour les dépenses imprévues**. En effet, l'assemblée délibérante peut prévoir, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues. Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement) aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Pour chacune des deux sections, le crédit pour Dépenses Imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Ces crédits ont été ajoutés au vu de l'incertitude que le Syndicat connaît sur cet exercice sur plusieurs domaines :

- Une instabilité du contexte actuel et sur l'ensemble des prix.
- Des nouvelles données autour de l'inflation et plus principalement sur les prix autour des énergies, sur lesquels le Syndicat est très lié par rapport aux incinérateurs.
- Une variabilité sur les prix du carburant.
- Une annonce après équilibre du budget sur le dégel du point d'indice des fonctionnaires et donc la possibilité d'une revalorisation de rémunération des agents de Decoset au cours de l'année.

Tous ces éléments seront à prendre en compte au cours de l'exercice 2022, et l'inscription de crédits sur des dépenses imprévues permettront d'équilibrer la section de fonctionnement sur des éventuelles DM en cours d'année en cas d'augmentation des dépenses pour le Syndicat.

Dès lors, **le total des dépenses réelles de fonctionnement à prendre en compte sur le BP 2022 est 64 337 629 €.**

En y ajoutant les amortissements 2022 pour un montant de 118 739 €, **le nouveau montant sur la section de fonctionnement est de 64 456 368 €.**

Enfin, pour équilibrer cette section de fonctionnement, un virement à la section d'investissement a été inscrit au BP 2022 pour un montant total de 17 352 859,21 €, permettant d'atteindre le même montant inscrit en recettes, soit **un montant total en section de fonctionnement de 81 809 227,21 €.**

4. Section d'investissement

Comme pour la section de fonctionnement, une présentation des dépenses d'investissement sera proposée avant d'évoquer les recettes d'investissement inscrites au BP 2022.

4.1. Dépenses d'investissement

Il convient de présenter les inscriptions budgétaires de la section d'investissement par chapitres budgétaires avant d'énumérer les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) existants ou à créer sur cet exercice comptable, puis de synthétiser ces montants par opérations d'équipements.

4.1.1. Présentation des dépenses par chapitre

Comme pour la section de fonctionnement, il convient de comparer ces inscriptions à la fois par rapport au BP 2021 mais également par rapport au CA 2021 :

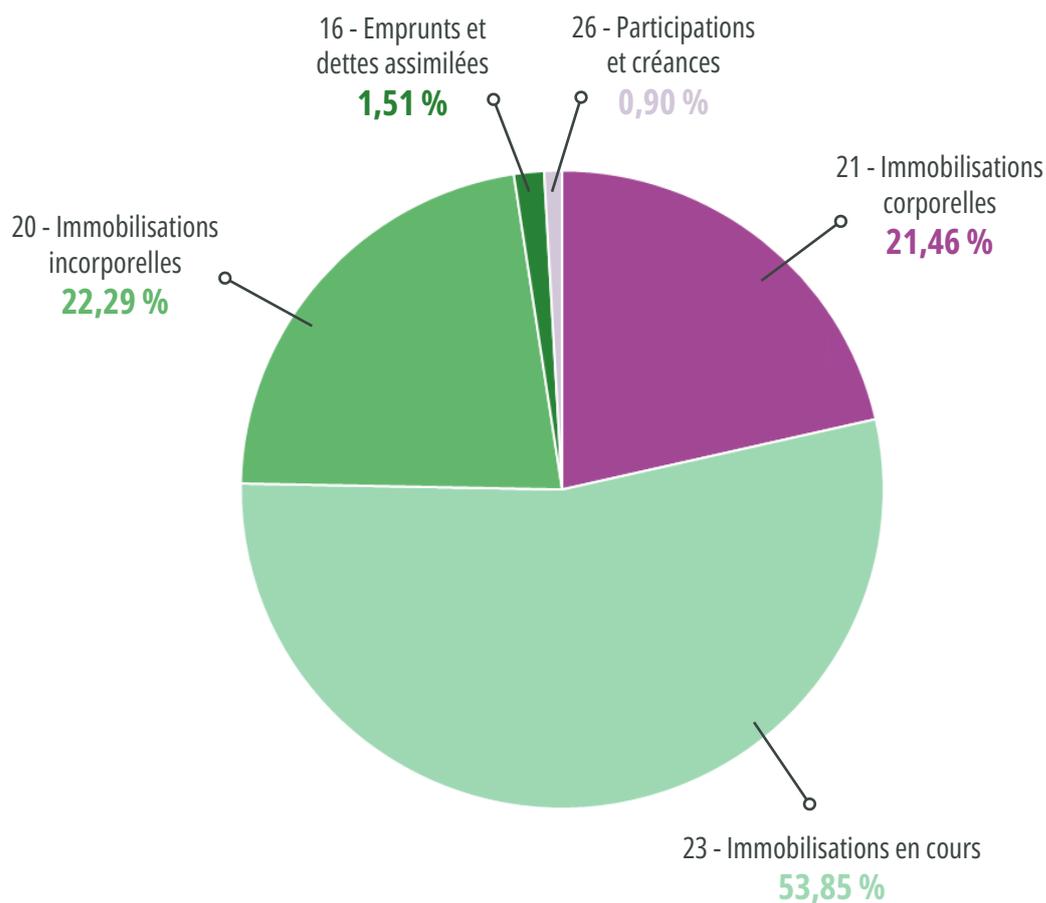
Par chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP 2021/BP 2022	Évolution CA 2021/BP 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	320 000,00 €	268 426,85 €	269 000,00 €	- 16 %	0 %
20 - Immobilisations incorporelles	2 636 361,27 €	168 815,21 €	3 969 968,00 €	51 %	2 252 %
21 - Immobilisations corporelles	4 119 383,19 €	657 426,87 €	3 821 800,00 €	- 7 %	481 %
23 - Immobilisations en cours	2 328 676,36 €	627 173,54 €	9 591 770,00 €	312 %	1 429 %
26 - Participations et créances	150 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	7 %	-
TOTAL	9 554 420,82 €	1 721 842,47 €	17 812 538,00 €	86,4 %	934,5 %

Si le taux de réalisation a été assez faible en 2021, expliqué par le report de crédits sur les agrandissements de déchèteries et sur d'autres projets en investissement après une année 2021 d'incertitudes, le BP 2022 prévoit un niveau d'investissement jamais inscrit par Decoset.

En effet, dans la continuité des projets identifiés depuis plusieurs exercices, **plusieurs équipements inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) vont être engagés ou se poursuivre en 2022.**

La réglementation attendue sur les mises en conformité des incinérateurs (impact BREF, mise aux normes, remplacement d'équipements anciens, traitement de fumées,...), les estimations sur l'extension des consignes de tri, ou encore l'affichage souhaité sur les futurs projets de déchèteries permettent au Syndicat de se projeter dès 2022 sur **des dépenses d'investissements plus en cohérence avec les projets à venir.**

Voici le graphique qui permet de synthétiser les dépenses d'investissement par chapitre :



4.1.2. AP/CP

Dans le cadre du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) présenté pour la première fois en 2019, plusieurs opérations avaient été identifiées permettant l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une première opération concernant l'acquisition d'équipements avait été créée pour renouveler l'ensemble des bennes sur les déchèteries de la Zone A (AP de 500 K€ avec une répartition de 100 K€ par an sur 5 ans).

Quatre autres projets d'agrandissement de déchèteries avaient été inscrits en AP/CP à partir de 2019 sur 2 ans. Toutefois, seul celui sur la déchèterie de L'Union est arrivé à son terme sur l'année 2021. Les trois autres projets d'agrandissement de déchèteries, à savoir Cornebarrieu, Fronton et Garidech, initialement prévus sur deux ans, et prolongés d'une année en 2020, ne sont toujours pas terminés.

En effet, sur les deux premières déchèteries, une modification du permis de construire n'a pas permis de commencer les travaux cette année. Ceux-ci se dérouleront sur 2022 et 2023, il est donc prévu de prolonger l'autorisation de programme sur 2 ans. Sur la déchèterie de Garidech, les travaux se dérouleront que sur l'année 2022, il est donc prévu de prolonger l'autorisation de programme sur 1 an.

Dès lors, la ventilation des crédits de paiement sur l'ensemble de ces AP est la suivante :

Libellé	Durée initiale de l'AP	Prolongation de l'AP	Montant de l'AP en 2020	Montant actualisé en 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
Équipements du parc des déchèteries (Zone A)	5 ans	-	500 000,00 €	-	-	29 200,00 €	99 350,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Agrandissement Déchèterie Cornebarrieu	3 ans	2 ans	583 304,55 €	583 304,55 €	1 666,67 €	30 951,82 €	13 505,12 €	322 308,56 €	214 872,38 €
Agrandissement Déchèterie Fronton	3 ans	2 ans	649 044,26 €	655 018,94 €	6 095,00 €	7 583,45 €	11 099,18 €	378 144,79 €	252 096,52 €
Agrandissement Déchèterie Garidech	3 ans	1 an	411 053,40 €	425 515,38 €	-	8 241,23 €	7 010,87 €	410 263,28 €	-

Par ailleurs, une nouvelle AP/CP sera créée à partir de 2022 pour permettre d'engager l'ensemble des travaux sur l'usine de la SETMI :

Libellé	Durée initiale de l'AP	Montant de l'AP en 2020	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rénovation de l'usine SETMI	3 ans	41 455 000 €	8 235 000 €	26 152 000 €	7 068 000 €

L'année 2022 sera marquée principalement sur des frais d'études et l'engagement des maitrises d'œuvre (8,23 M€).

Voici le détail des crédits par opération tel que présenté dans le BP 2022 :

INVESTISSEMENT - Par Opérations d'équipement	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre 16 (hors opération)	320 000,00 €	268 426,85 €	269 000,00 €
Titres de participation (261) pour adhésion AFL	150 000,00 €	- €	160 000,00 €
13 MODERNISATION SETMI	840 000,00 €	0,00 €	8 485 000,00 €
14 VÉHICULES	340 000,00 €	18 589,76 €	320 000,00 €
15 MATÉRIEL DE BUREAU	93 500,77 €	32 957,85 €	30 800,00 €
22 DÉCHÈTERIE RIBAUTE / COSMONAUTES	261 395,00 €	1 395,00 €	260 000,00 €
23 DÉCHÈTERIE SAINT SAUVEUR	23 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
24 DÉCHÈTERIE RAMIER HALL 9	568 000,00 €	69 990,00 €	520 000,00 €
27 CONSTRUCTION CENTRE DE TRI	549 062,50 €	15 417,50 €	1 796 770,00 €
28 TRAVAUX LOCAUX DECOSET	66 430,97 €	65 576,63 €	15 000,00 €
29 BASE DE DONNÉES	35 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
30 ÉQUIPEMENTS PARC DES DÉCHÈTERIES	250 000,00 €	202 776,41 €	325 000,00 €
3001 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CADOURS	14 000,00 €	- €	13 500,00 €
3002 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CORNEBARRIEU	30 000,00 €	- €	37 500,00 €
3003 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES FRONTON	77 000,00 €	- €	49 250,00 €
3004 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES GARIDECH	50 000,00 €	- €	42 500,00 €
3005 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES GRENADE	18 000,00 €		30 000,00 €
3006 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES LABÈGE	20 500,00 €	- €	36 000,00 €
3007 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES L'UNION	65 000,00 €	36 187,14 €	56 250,00 €
3008 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES MONTGISCARD	24 780,00 €	1 780,00 €	60 000,00 €
3009 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES PLAISANCE	207 862,56 €	29 162,56 €	120 000,00 €
3010 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES RAMONVILLE	20 500,00 €	- €	110 000,00 €
3011 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES SAINT ALBAN	36 000,00 €	- €	19 000,00 €
3012 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES VERFEIL	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
3013 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES VILLEMUR	18 000,00 €	- €	14 500,00 €
3014 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS ATLANTA	165 000,00 €	32 072,50 €	57 500,00 €
3015 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS BLAGNAC	50 000,00 €	8 316,00 €	22 500,00 €
3016 ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS COSMONAUTES RIBAUTE	50 000,00 €	3 252,50 €	22 500,00 €

3017	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS CUGNAUX	45 000,00 €	1 100,00 €	62 500,00 €
3018	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MONLONG	55 000,00 €	19 039,44 €	67 500,00 €
3019	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS RAMIER	60 000,00 €	8 874,98 €	35 000,00 €
3020	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS TURLU	50 000,00 €	3 252,50 €	62 000,00 €
3021	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS DÉCHÈTERIE PRO DATURAS	32 000,00 €	7 640,33 €	20 000,00 €
3022	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS STATION DE TRANSFERT DATURAS	192 000,00 €	98 679,99 €	100 000,00 €
3023	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS PLATEFORME DE COMPOSTAGE DATURAS	652 000,00 €	2 202,77 €	163 000,00 €
3101	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE CORNEBARRIEU	550 686,06 €	13 505,12 €	322 309,00 €
3102	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE FRONTON	635 365,81 €	11 099,18 €	378 145,00 €
3103	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE GARIDECH	402 812,17 €	7 630,87 €	410 264,00 €
3104	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE L'UNION	678 462,32 €	672 004,62 €	0,00 €
3105	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE LABEGE	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
3106	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE RAMONVILLE	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
3201	ÉCO-POINT DE QUARTIER RUE DES FONTAINES	40 000,00 €	7 480,00 €	580 000,00 €
3202	ÉCO-POINT DE QUARTIER 2	15 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
3203	ÉCO-POINT DE QUARTIER 3	15 000,00 €	0,00 €	3 750,00 €
33	BIO-DÉCHETS	19 687,50 €	9 787,50 €	17 500,00 €
34	CONSTRUCTION PLATEFORME COMPOSTAGE GRENADE	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
35	CONSTRUCTION PLATEFORME COMPOSTAGE LÉGUEVIN	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
3501	DATURAS DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE	216 698,00 €	3 460,30 €	53 000,00 €
3502	DATURAS PLATEFORME DE COMPOSTAGE GINESTOUS	608 518,27 €	64 986,21 €	300 000,00 €
3503	DATURAS STATION DE TRANSFERT	110 000,00 €	4 668,21 €	- €
36	DÉCHÈTERIE PURPAN	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
37	CONSTRUCTION DÉCHÈTERIE CUGNAUX	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
38	RELOCALISATION PLATEFORME DV BOIS	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
40	CRÉATION SITE INTERNET	25 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
41	DATA	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
TOTAL		9 554 420,82 €	1 721 606,47 €	17 812 538,00 €

Le montant total inscrit en dépenses d'investissement est donc de 17 812 538 €. Jamais le Syndicat n'avait affiché de telles inscriptions budgétaires en matière d'investissement sur un exercice comptable. La volonté de disposer à la fois d'installations modernes et conformes avec la réglementation en vigueur ne fait que démontrer le tournant majeur que connaît actuellement le Syndicat.

Ces dépenses sont principalement couvertes en recettes par le virement de la section de fonctionnement.

4.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui permettent d'équilibrer les dépenses sont les suivantes :

- Les excédents de fonctionnement capitalisés (c/1068) pour 1 027 337,09 €.
- Le virement de la section de fonctionnement (021) pour 17 352 859,21 €.
- Les amortissements 2022 (040) pour 118 739 €.
- Un emprunt d'équilibre évalué pour 340 939,79 €.
- Le report de l'excédent d'investissement (R001) pour 621 571,20 €.
- Les recettes inscrites en restes à réaliser pour 221 465,68 €.

Il convient désormais de terminer ce rapport par les éléments liés à la gestion de la dette : comme évoqué à travers les orientations budgétaires 2022, au vu des nombreux investissements à venir et du volume financier des travaux à financer jamais atteint par Decoset sur une section d'investissement, **le sujet de la gestion de la dette se posera à court terme**. Il sera important pour le Syndicat d'avoir **une visibilité sur les décaissements à venir pour optimiser au mieux le financement de ces futurs travaux**.

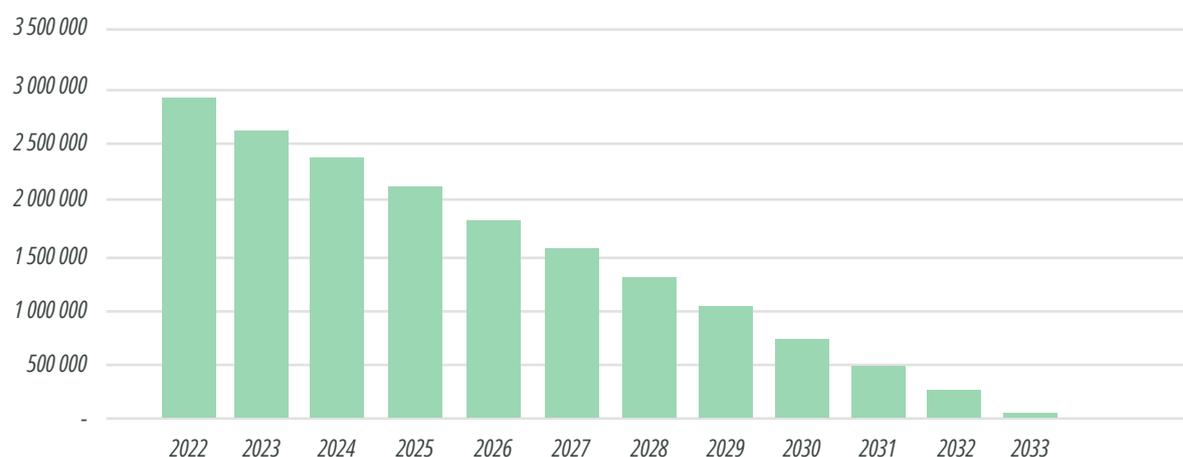
Dès lors, il pourra être engagé une ou plusieurs consultations bancaires sur les prochains exercices pour répondre aux enjeux et dossiers structurants auxquels Decoset va devoir faire face à très court terme.

Toutefois, sur cet exercice 2022, si un emprunt d'équilibre a bien été inscrit au budget, il n'est pas prévu de lancer de consultations bancaires.

4.3. Gestion de la dette

Le Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat Mixte Decoset au 1er janvier 2022 est de 2 872 561,96 €.

Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette au cours des prochaines années :



Malgré l'inscription d'un emprunt d'équilibre, **aucun emprunt réel à mobiliser n'est prévu sur 2022**. En effet, malgré les nombreux travaux à prévoir, les principales dépenses se feront sur 2023. Toutefois, le Syndicat se réserve le droit de consulter des établissements bancaires en fonction de l'évolution des projets, mais également des conditions financières actuelles.

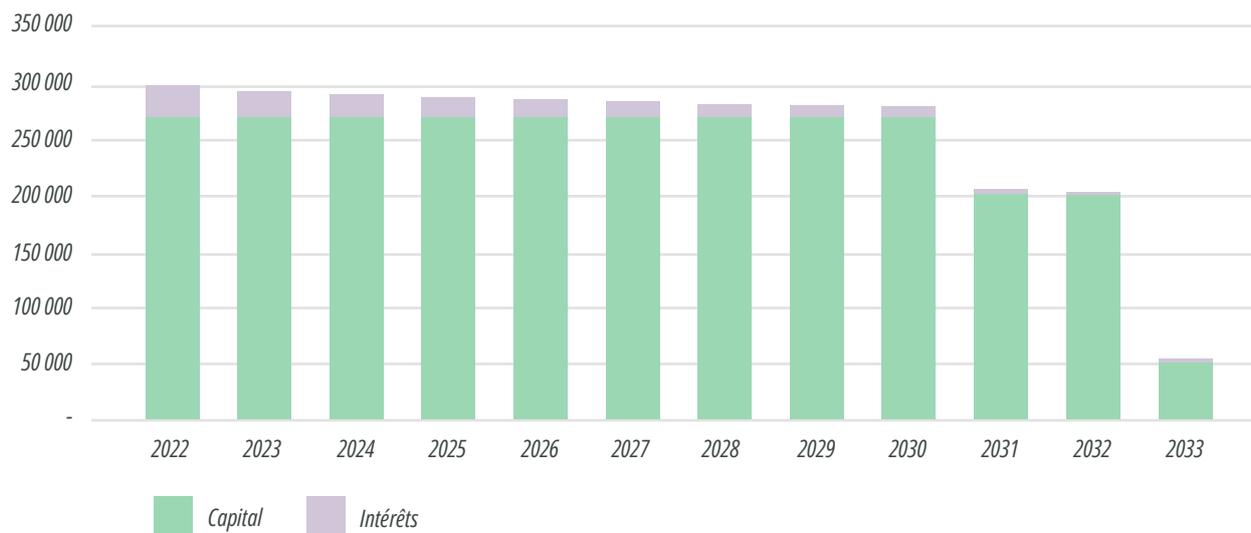
Au vu du résultat de fonctionnement mentionné plus haut dans ce rapport, **l'encours de la dette en 2022 représenterait 0,4 années d'épargne**. Cette capacité théorique de désendettement est à comparer à la durée de vie résiduelle moyenne de la dette qui s'établit à 9,8 ans.

Voici le détail des annuités (capital + intérêts) à rembourser en 2022 sur les trois emprunts en cours :

Emprunts et dettes au 01/01/2022				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités à rembourser en 2022	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole	430 914,50 €	9	47 879,50 €	0,39 €
Crédit Agricole	191 647,46 €	9,17	20 525,19 €	820,05 €
Crédit Mutuel	2 250 000,00 €	11,25	200 000,00 €	30 450,00 €
TOTAL	2 872 561,96 €		268 404,80 €	31 270,44 €

L'annuité de la dette s'établit donc à 268 K€ représentant 0,40% des recettes réelles de fonctionnement de 2021.

Le graphique suivant précise l'évolution des annuités de la dette au cours des prochaines années :



En reprenant les frais financiers cité plus hauts (intérêts de la dette), à hauteur d'un peu plus de 31 K€, l'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) s'établit à 300 K€ représentant 0,45 % des recettes réelles de fonctionnement.

CONCLUSION

Voici la vue d'ensemble du BP 2022 au vu de tous les éléments qui ont été présentés dans ce rapport :

 FONCTIONNEMENT 		Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	81 809 227,21 €	66 168 624,00 €
			+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00 € (si déficit)	15 640 603,21 € (si excédent)
			=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	81 809 227,21 €	81 809 227,21 €
 INVESTISSEMENT 		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section de d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement (1) votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	17 812 538,00 €	18 893 875,08 €
			+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)	1 870 373,97 €	221 465,58 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés (2)	0,00 € (si solde négatif)	621 571,20 € (si solde positif)
			=
	TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT (3)	19 682 911,97 €	19 682 911,97 €
	TOTAL DU BUDGET (3)	101 492 139,18 €	101 492 139,18 €

Avec la reprise des résultats, le montant total inscrit au BP 2022 est de 101 492 139,18 €.

Comme indiqué en préambule de ce rapport, il s'agissait là du premier rapport budgétaire rédigé par le Syndicat pour permettre de comprendre la construction et les crédits ajoutés sur un budget. Tout rapport est évolutif et des adaptations seront proposées au fil du temps pour être, année après année, le plus complet et le plus transparent possible.

Ce BP sera voté lors du Comité Syndical du 31/03/2022.

Il est également à préciser qu'un deuxième rapport budgétaire sera de nouveau réalisé cette année, puisque le Syndicat a choisi d'avancer le calendrier budgétaire. En effet, l'idée serait de présenter le DOB 2023 en octobre 2022, et de voter le BP 2023 ainsi que la grille tarifaire 2023 en novembre/décembre 2022. Cela entraînerait également une nouvelle logique sur la reprise des résultats. Le CA ne pourrait plus être voté en même temps que le BP. Il continuerait d'être présenté soit au mois de mars N+1, soit au mois de juin N+1. La reprise de résultats serait alors intégrée à travers la création d'un nouveau document budgétaire, qui n'existe pas à Decoset aujourd'hui : un Budget Supplémentaire (BS).



DECOSSET

Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

